Certains lieux dits ou villages ne bénéficient pas de dénomination. La commission de dénomination des voies et des espaces publics du 25 juin 2021 a décidé de dénommer les villages selon un planning établi. Ces dénominations permettront d’attribuer des numéros aux résidents et ainsi de faciliter les localisations.

1. **Village Les Rortières.**

Village situé près de la route départementale 160 (route de la Ferrière). Deux voies sont concernées (une route et une impasse).

La commission suggère les dénominations suivantes :

* **Route des Rortières** : voie principale du village. Dénomination usuelle qui permet d’identifier le village.
* **Impasse du fief vassal** : en référence à l’histoire. Ce village était un fief vassal du marquisat de la Chaize le Vicomte. Cette commune autrefois baronnie a été érigée en marquisat à la fin du 17ème siècle. Elle appartenait en 1787 au comte de Mornac et avait droit de haute justice et de juridiction dont le ressort s’étendait sur de nombreuses paroisses des alentours et notamment celle du Bourg sous la Roche dont dépendait le village de la Rortière

1. **Villages Du Noiron et de La Petite Vergne.**

Voie située entre la départementale 160 (route de la Ferrière) et le village de la Petite Vergne et au-delà La Grande Noue des Fontains. Une voie est concernée.

La commission suggère la dénomination suivante :

* **Route de la Petite Vergne** : le chemin du Noiron existant déjà, il est décidé d’attribuer le nom du village contigü situé après le village du Noiron.

1. **Villages de La Féneraie et de La Ruffinière.**

Voie située entre la départementale 160 (route de la Ferrière) et le village de la Ruffinière en passant par la Féneraie. L’appellation cadastrale est actuellement « voie communale 118, route de la Ruffinière ».

La commission suggère la dénomination suivante :

* **Route de la Ruffinière**.

1. **Villages Les Etablières**.

Village situé entre la route de Dompierre et le barrage de Moulin Papon. Deux voies sont concernées (une route et une impasse).

La commission suggère les dénominations suivantes :

* **Route de Moulin Papon** : car la voie mène au barrage de Moulin Papon.
* **Impasse des Tablières** : qui correspond au nom historique du village au 18ème siècle présent sur la carte de Cassini.

1. **Village Le Petit Fief.**

Village situé le long de la route départementale de Dompierre à hauteur du Village de Sainte Anne. Une voie est concernée.

La commission suggère la dénomination suivante :

* **Route du Petit Fief**: nom du village.

1. **Villages des Hauts Ajoncs et des Bas Ajoncs.**

L’accès aux villages passe par une voie privée. En conséquence, un échange de propositions de noms a eu lieu avec les habitants propriétaires de la voie.

La commission décide de prendre en compte leurs souhaits de dénominations. Trois voies sont concernées (1 route principale, 2 impasses).

La commission suggère les dénominations suivantes :

* **Route des fermes des Ajoncs** : nom usuel depuis des années ; présence de deux exploitations agricoles. Un panneau à l’entrée du village indique « les fermes des Ajoncs ».
* **Impasse des Hauts Ajoncs** : rappel du nom de l’ancien village ; chemin qui monte au nord du village les fermes des Ajoncs.
* **Impasse des Bas Ajoncs** : rappel du nom de l’ancien village ; chemin qui descend au sud du village les fermes des Ajoncs.

1. **Village les Brancardières.**

Village situé le long de la route départementale menant à Nesmy. Deux voies sont concernées (1 route principale, 1 impasse).

La commission suggère les dénominations suivantes :

* **Route des Brancardières** : nom du village. L’appellation cadastrale est actuellement « Voie communale 107 des Brancardières ».
* **Impasse du Moulin Branquère** : nom d’un ancien moulin situé sur le site au 18ème siècle.

1. **Village le Fougeré.**

Village situé le long de la route départementale menant à Nesmy. Les habitants de la commune ont fait des propositions de dénominations tenant compte de l’histoire du village et notamment de la présence d’un logis datant du 15ème siècle et mentionné dans le livre de Guy de Raigniac, auteur du livre "de châteaux en logis de Vendée". La commission décide de suivre leurs propositions. Deux voies sont concernées (1 route principale, 1 impasse).

La commission suggère les dénominations suivantes :

* **Chemin de Fougeré** : nom du village.
* **Impasse du logis de Fougeré** : présence du logis dans l’impasse.

1. **Village la Moussonnière.**

Village situé le long de la route départementale menant à Nesmy. Une voie est concernée.

La commission suggère la dénomination suivante :

* **Route de la Moussonnière** : nom du village.

1. **Village La Vergne Babouin.**

Village situé entre la route départementale de Saint Florent des Bois (à hauteur de la Courtille) et la route de Nesmy. Une voie est concernée (petite impasse).

La commission suggère la dénomination suivante :

* **Impasse de la Vergne Babouin** : nom du village.

1. **Village les Fontenelles et hameau La Croix des Fontenelles.**

Village situé près de la route départementale de Venansault (à hauteur de la Noue). Le hameau la Croix des Fontenelles nécessite également une dénomination de la voie qui y mène, notamment du fait de la présence d’un site d’hébergement touristique. Deux voies sont concernées (2 routes principales).

La commission suggère les dénominations suivantes :

* **Route des Fontenelles** : nom du village.
* **Route de la croix des Fontenelles** : nom du hameau, panneau existant « La croix des Fontenelles ».

# Dénomination des cheminements doux cycles/piétons sur le thème des noms de cyclistes qui ont marqué le paysage vendéen.

1. **Cheminement doux entre la rue Béatrice de Machecoul et l’impasse Alexandre Vergereau.**

Ce cheminement se situe dans le quartier de Saint André d’Ornay,( entre la rue Pierre Oliveau et le chemin de Batard) ; voir plan en annexe. La commission suggère de rester dans la thématique du cyclisme.

La commission suggère la dénomination suivante :

* **Promenade Hubert Menanteau**. Hubert Menanteau, 1955-2018, a débuté sa carrière de cycliste en 1969 au Véloce Club Yonnais dont il a pris la présidence en 1993. Il a disputé le Tour de Vendée et le Tour de Bigorre. Bénévole dans l’âme, il fut également très engagé au sein des associations  « Les amis du vélo » de la Ferrière et du « club des cyclotouristes ferriérois ».

1. **Cheminement doux entre la rue Kepler et la rue de la Gite Pilorge.**

**C**e cheminement part de la rue Newton, longe la rue Kepler jusqu’à la rue de la Gite Pilorge. ; voir plan en annexe. La commission suggère de rester dans la thématique du cyclisme.

La commission suggère la dénomination suivante :

* **Promenade André Chiffoleau.** 1930-2018 ; surnommé le petit père « La Chiffe » fut président de l’AC Bourg et un des créateurs des Trois jours de Vendée. Il était un des coureurs emblématiques du cyclisme vendéen des années cinquante. Il porta les couleurs des clubs du V. C. Yonnais en 1950, Rivoli sportif Paris en 1951, à nouveau V.C.Yonnais de 1952 à 1957, V.C. de Montaigu de 1958 à 1962. Il fut également le créateur et l’entraineur du club Association cycliste du Bourg sous la Roche devenu La Roche sur Yon Vendée cycliste, le président et l’organisateur de deux courses internationales (garçons et filles), les trois jours de Vendée cycliste de 1975 à 1998.